

## DEMARCHES À EFFECTUER POUR FRÉQUENTER LES STRUCTURES ENFANCE-JEUNESSE

**4 étapes pour que votre enfant puisse bénéficier des activités des structures Enfance-Jeunesse de la ville de Carcans** (APS, ALSH mercredi et vacances scolaires, garderie ALSH mercredi et vacances scolaires, EMS, Structure Jeunesse Ado'Minos...), à compter des vacances scolaires de l'été 2019 et durant toute la période scolaire 2019/2020

### ETAPE 1



#### Enregistrement du dossier "Structures Enfance-Jeunesse" auprès de la mairie

- Dossier unique pour l'ensemble des structures, valable un an (de juillet à juin de l'année suivante) et à retirer auprès de l'accueil de la mairie ou des "Structures Enfance-Jeunesse" ou à télécharger sur le site [www.carcans.fr](http://www.carcans.fr)
- Mentionnez sur le dossier une adresse mail indispensable pour la création et le fonctionnement du "Portail Famille"

**Attention :**  
Tout dossier incomplet sera refusé



ÉDITION 2019/2020

### ETAPE 2



#### Ouverture du COMPTE "Portail Famille"

- Dès l'enregistrement de votre premier dossier par les services de la mairie :
  - vous recevez un mail vous transmettant votre identifiant pour créer votre compte sur le "Portail Famille"
  - Il ne vous reste plus qu'à créer votre mot de passe qui reste valable d'une année sur l'autre
- Le "Portail Famille" est un espace personnalisé permettant aux familles ayant un accès ouvert :
  - d'effectuer les inscriptions/réservations aux structures Enfance-Jeunesse
  - de procéder au paiement en ligne
  - de visualiser la situation financière, les factures
  - de mettre à jour les renseignements administratifs, ...

**Attention :**  
En cas de renouvellement d'un dossier vous conservez votre compte avec votre identifiant et votre mot de passe

- Mon Mémo sur mes données de connexion au Portail Famille :

Identifiant :

Mot de passe :

### ETAPE 3



#### Inscriptions par le "Portail Famille" aux activités souhaitées

Demandez via le "Portail Famille", les inscriptions aux activités souhaitées. Une fois ces inscriptions validées par les services de la mairie (traitement des demandes aux heures d'ouverture de la mairie), vous pouvez effectuer vos réservations.

#### LISTE DES ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

##### Public 3-11 ans

- Hors vacances scolaires (équipement : Péricolaires)
  - APS 2019/2020 (temps d'accueil avant et après la classe)
  - ALSH Mercredi maternelles 2019/2020, ALSH Mercredi élémentaires 2019/2020, Garderie ALSH mercredi 2019/2020
- Pendant les vacances scolaires (équipement : Accueil de Loisirs)
  - été 2019 : ALSH vacances Été, Garderie ALSH Été, mini-séjour Été, séjours Été 6-11 ans
  - automne 2019 : ALSH vacances Automne ; Garderie ALSH Automne
  - hiver 2020 : ALSH vacances Hiver ; Garderie ALSH Hiver
  - printemps 2020 : ALSH vacances Printemps ; Garderie ALSH Printemps

##### Public 11-17 ans Structure Jeunesse "Ado'Minos"

- Samedis Activités
- Vacances Été
- Mini-raïd Été
- Séjour Été
- Vacances Automne
- Vacances Hiver
- Vacances Printemps

**Attention :**  
Inscriptions ouvertes à compter du **lundi 6 mai 2019** pour les activités de cet été et de l'année scolaire 2019/2020

### ETAPE 4

**ATTENTION**  
Nombre de places limité.

#### Réservations par le "Portail Famille"

Vous pouvez effectuer vos demandes de réservations pour chaque activité.

**Attention :**  
Réservations à effectuer en respectant le planning page 16-17

Au-delà des dates définies (p. 16), toutes réservations effectuées pour l'ALSH des mercredis, des vacances scolaires, et les activités de la structure Jeunesse "Ado'Minos" ne pourront être annulées et seront facturées sauf cas prévus au règlement intérieur des structures Enfance-Jeunesse (maladie sur présentation d'un certificat médical dans, ou en cas de force majeure. Justificatif à remettre dans le courant de la semaine concernée).

**Vous avez besoin d'une information? Vous souhaitez être guidé pour effectuer vos demandes d'inscriptions et de réservations sur le "Portail Famille" ?**  
L'accueil de la mairie reste à votre disposition : 05 56 03 90 20.

